

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 39-426-1932 rendant exécutoire un arrêté 633, du 7 octobre 1931, portant déclassement, avec retour au domaine privé, d une parcelle urbaine du domaine public à Djibouti.

n° 39-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mai 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** les décrets des 20 mai 1896 et 28 août 1898, portant organisation administrative des possessions de la Côte française des Somalis
- Vu** décret du 1er mars 1909, portant organisation de la propriété foncière à la Côte française des Somalis
- Vu** le décret du 29 juillet 1924, portant fixation et organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique à la Côte française des Somalis, notamment son article 7
- Vu** le décret du 29 juillet 1924, portant détermination du régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis
- Vu** l'arrêté n° 653, du 7 octobre 1931, portant déclassement avec retour au domaine privé d'une parcelle urbaine du domaine public à Djibouti
- Vu** la dépêche ministérielle n° 16, du 12 avril 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu exécutoire l'arrêté n° 633, du 7 octobre 1931, prescrivant le classement dans le domaine privé de l'Etat d'une portion de terrain appartenant au domaine public.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.